



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉTÉ 2025/2026

*Du samedi 13 juin 2026
A la Cave Cellier Des Princes
À Courthézon
Avec la participation de la
municipalité de Courthézon*





Réunion du 13 juin 2026

Présidents : M. Maurice MOUHET, Président de la C.S.O.E

M. Christophe BENOIT, Président du District

En présence des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, Mesdames Claire BLANC, Martine GUEGAN et M. Lionel ROCHER.

Votants (présents ou représentés) : ALPILLES FC / APT JS / AUREILLOIS FC / AUTRE PROVENCE US / AVIGNON CHEMINOT FC / AVIGNON FC / AVIGNONNAIS AVC / BALMEEN SCB / BARBENTANE O / BARTHELASSE UNION SPORTIVE / BOLLENE RCB / BONNIEUX FC / BONNIEUX O / CADEROUSSE US / CALAVON FC / CAMARETOIS AVS / CAROMBAIS SPC / CARPENTRAS FC / CAVAILLON ARC / CAVAILLON PHENIX FEMININ / CHEVAL BLANC FC / COURTHEZON JONQUIERES / CUCURONNAISE ETS / DENTELLES FC / ENTENTE ST JEAN DU GRES / ENTRAIGUES ALTHEN FC / ETOILE D'AUBUNE FEMININ / EYRAGUAIS O / GADAGNE SPC / GOULT ROUSSILLON AVENIR / GRAVESON ENT J GALIA C / GRES D'ORANGE US / ISLOIS BOXELAND / LA TOUR D'AIGUES US / LAPALUD US / LE THOR US / LES ANGLES EMAF / LES MINOTS DU VASIO / LES VIGNERES FC / LUBERON MV US / MALAUCENE REV DU GROZEAU / MISTRAL ACADEMIE FOOT / MOLLEGES EYGALIERES FC / MONDRAGON SPC / MONDRAGON FEMININ / MONTELAIS O / MONTFAVET SPC / MORIERES ACS / MORNAS SPO / MJCV BOLLENE / NOVAIS O / NYONS FC / ORANGE OLYMPIQUE CLUB / PERTUIS USR / PIOLENCOISE AS / PROVENCE RC / ROGNONNAIS SPC / SERIGNAN US / STADE CABANNAIS / ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE / ST SATURNIN US / SPORTING CLUB LUBERON / TARASCON FC / TARASCON SC / VAL DURANCE FA / AC VEDENE LE PONTET / VENTOUX SUD FC BEDOIN MAZAN / VILLELAURE STOC / VILLENEUVE FC / VIOLESIEN AVS / VISAN JS

Soit 70 clubs pour 320 voix. Le quorum est atteint.

ASSEMBLEE GENERALE D'ÉTÉ

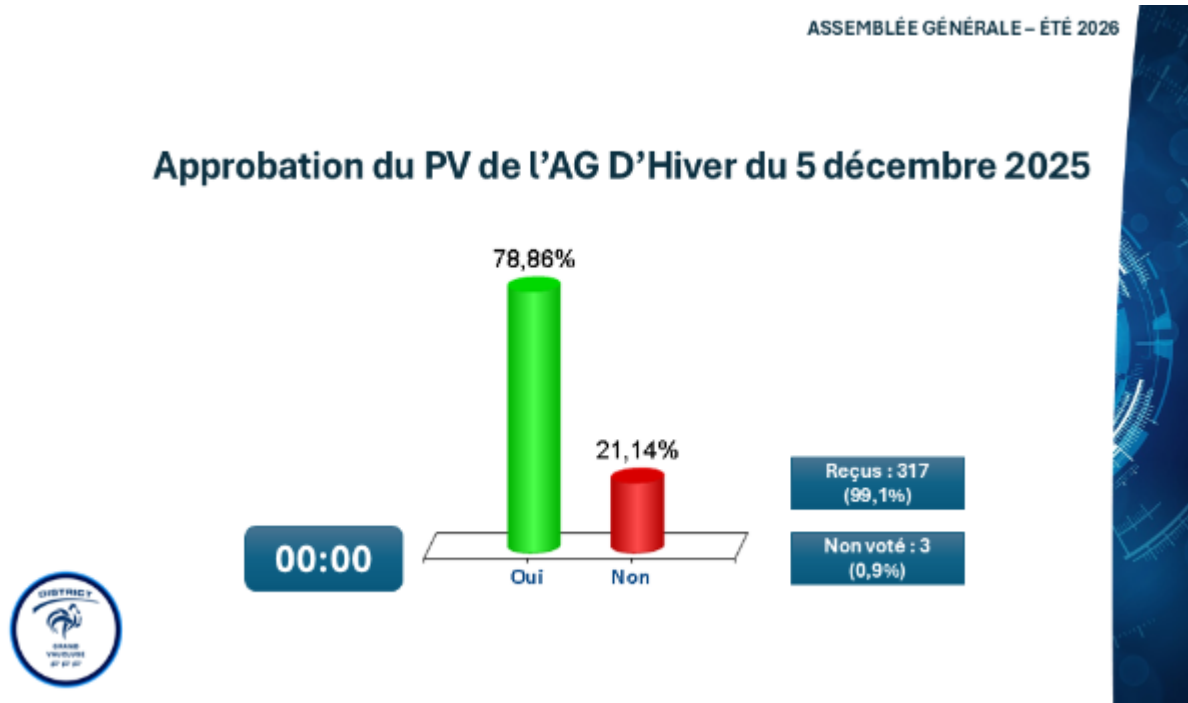
M. Benjamin RANC ouvre l'assemblée générale d'été en remerciant toutes les personnes présentes.
Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale d'été peut délibérer.

M. Christophe BENOIT, prend la parole, il remercie et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

- Allocution de Monsieur Xavier MOUREAU, Adjoint au Maire de Courthézon
- Allocution de bienvenue de Mr Gilles FOURNEL, Président du club de Courthézon Jonquières
- Allocution de Mr Pierre ALCOVERO, Membre du comité directeur de la Ligue Méditerranée de Football
- Allocution de Mr Frédéric PLISSON, Secrétaire Général du CDOS Vaucluse
- Allocution de Mr Christophe BENOIT, Président du District Grand Vaucluse de Football



Adoption du PV de l'Assemblée Générale D'Hiver du 5 décembre 2025



Le procès-Verbal de l'Assemblée Générale d'Hiver à Cheval Blanc est approuvé à 78,86% des voix

Présentation de la situation financière du 01/07/2025 arrêtée au 30/04/2026 et présentation du budget prévisionnel par Mr Benjamin RANC

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du trésorier général doivent approuver les comptes annuels, à savoir le compte de résultat du 01/07/2025 arrêtée au 30/04/2026 et le prévisionnel 2026/2027, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

Prévisionnel 2026/2027

Prévisionnel 2026/2027					
CHARGES	JUILLET 2026 / JUIN 2027	%	PRODUITS	JUILLET 2026 / JUIN 2027	%
ACHATS STOCKES	40 000	5,59%	PRODUITS NON STOCKES	180 000	25,17%
Coupes, Médailles, Maillots, Ballons...	40 000		Dossiers Disciplinaires - Amendes ...	160 000	
ACHATS NON STOCKES	22 000	3,08%	Dossiers Réclamations - Appels	20 000	
Electricité, Eau	12 000		PRESTATIONS SERVICES	25 100	3,51%
Fournitures de bureau ...	10 000		Participation PV Internet	22 000	
SERVICES EXTERIEURS	47 500	6,64%	Frais Administratifs Facturés	1 900	
Locations	12 500		Cotisations Membres District	1 200	
Entretien, réparations, maintenance...	18 000				
Assurances	7 000		SUBV. D'EXPLOITATION		
Cotisations Organismes Sportifs	10 000		FONCTIONNEMENT	305 000	42,65%
AU. SERVICES EXTERIEURS	147 500	20,63%	FFF	50 000	
Prestataires de Services	0		LIGUE MEDITERRANEE	230 000	
Honoraires	20 000		- Aide Emploi Apprenti	15 000	
Déplacements...	100 000		- Indemnité de préformation	10 000	
Réceptions, Réunions ...	18 000				
Affranchis. - Téléphone	9 500				
IMPOTS ET TAXES	18 000	2,52%	Participation partenaires	55 000	7,69%
Impôts ...	18 000		ETAT (A. N. S.)	20 000	
			Conseil Départemental	15 000	
FRAIS DE PERSONNEL	387 500	54,19%	REGION	20 000	
Rémunérations Personnel	310 596		MAIRIE D AVIGON		
Charges Sociales	76 904		GRAND AVIGNON		
CHARGES FINANCIERES	2 600	0,36%	COMPETITIONS	150 000	20,98%
Frais Bancaires Emprunt Intérêts...	2 600		Engagements Championnats	65 000	
AMORTISSEMENTS PROVISIONS	50 000	6,99%	Engagements Coupes	85 000	
Amortissements	50 000		Droits Fixes Championnats		
			Droits Fixes Coupes		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		PRODUITS FINANCIERS	0	0,00%
	0		Produits net Cessions Titres	0	0,00%
	0		PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	
	0			0	
TOTAL	715 100	100,00%	TOTAL	715 100	100,00%
EXCEDENT	0		PERTE		
TOTAL GENERAL	715 100		TOTAL GENERAL	715 100	



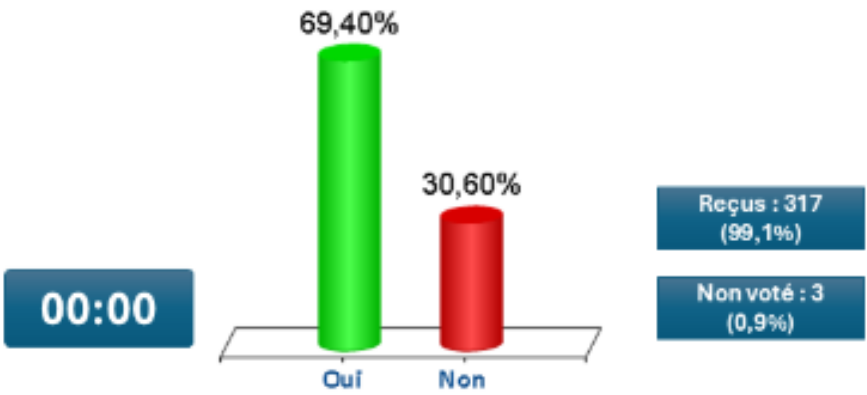
Compte de résultat du 01/07/2025 au 30/04/2026

Compte de résultat au 30 avril

CHARGES	Juillet 2025/ Avril 2026	%	PRODUITS	Juillet 2025/ Avril 2026	%
ACHATS STOCKES	11 350	1,96%	PRODUITS NON STOCKES	154 187	26,60%
Coupes, Médailles, Maillots, Ballons...	11 350		Dossiers Disciplinaires - Amendes ...	138 325	
ACHATS NON STOCKES	13 395	2,32%	Dossiers Réclamations - Appels	15 862	
Electricité, Eau	7 288		PRESTATIONS SERVICES	25 065	4,32%
Fournitures de bureau ...	6 107		Participation PV Internet	22 000	
SERVICES EXTERIEURS	25 281	4,38%	Frais Administratifs Facturés	1 900	
Locations	8 843		Cotisations Membres District	1 165	
Entretien, réparations, maintenance...	12 123			392 081	
Assurances	2 315		SUBV. D'EXPLOITATION		
Cotisations Organismes Sportifs	2 000		FONCTIONNEMENT	217 232	37,48%
AU. SERVICES EXTERIEURS	101 649	17,60%	FFF	51 000	
Prestataires de Services	7 260		LIGUE MEDITERRANEE	144 232	
Honoraires	20 812		- Aide Emploi Apprenti	22 000	
Déplacements...	54 184		- Indemnité de préformation		
Réceptions, Réunions ...	9 964			45 005	7,77%
Affranchis. - Téléphone	9 429		Participation partenaires	14 700	
IMPOTS ET TAXES	16 215	2,81%	ETAT (A. N. S.)	14 000	
Impôts ...	16 215		Conseil Départemental	16 305	
FRAIS DE PERSONNEL	395 069	68,39%	REGION		
Rémunérations Personnel	304 312		MAIRIE D AVIGNON		
Charges Sociales	90 757		GRAND AVIGNON		
CHARGES FINANCIERES	2 358	0,41%	COMPETITIONS	129 844	22,40%
Frais Bancaires Emprunt Intérêts...	2 358		Engagements Championnats	62 810	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 362	2,14%	Engagements Coupes		
	12 362		Droits Fixes Championnats	67 034	
			Droits Fixes Coupes		
			PRODUITS FINANCIERS	0	0,00%
			Produits net Cessions Titres		
			PRODUITS DE GESTION COURANTE	8239	1,42%
				8239	
TOTAL	577 679	100,00%	TOTAL	579 572	100,00%
EXCEDENT	1 893		PERTE		
TOTAL GENERAL	579 572		TOTAL GENERAL	579 572	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2026

Approbation du budget



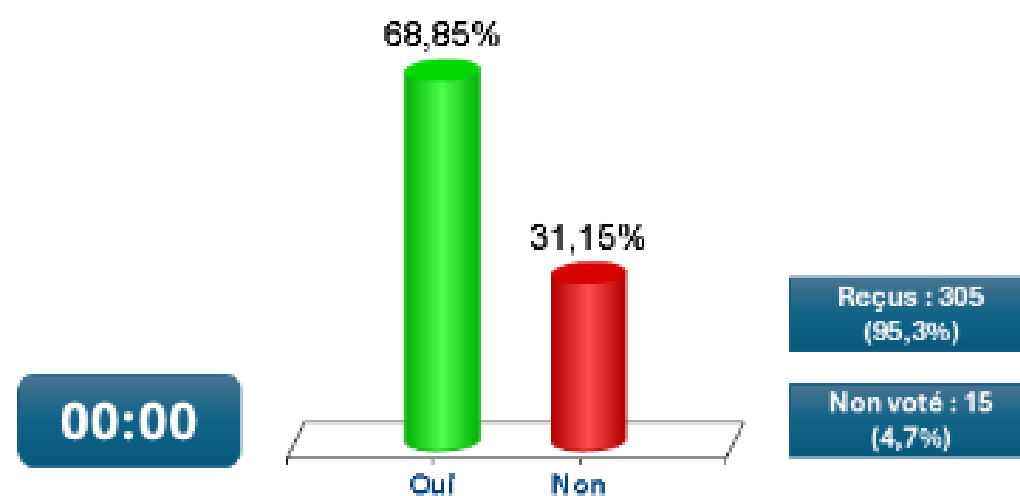
Le Budget prévisionnel 2026/2027 ainsi que le compte de résultat du District Grand Vaucluse du 01/07/2025 arrêtée au 30/04/2026 est adopté à 69,40% des voix.

Vote de confiance

Il est temps pour l'assemblée de se prononcer par un vote de confiance conformément à l'ordre du jour, concernant le maintien du Comité de Direction du District Grand Vaucluse de Football.

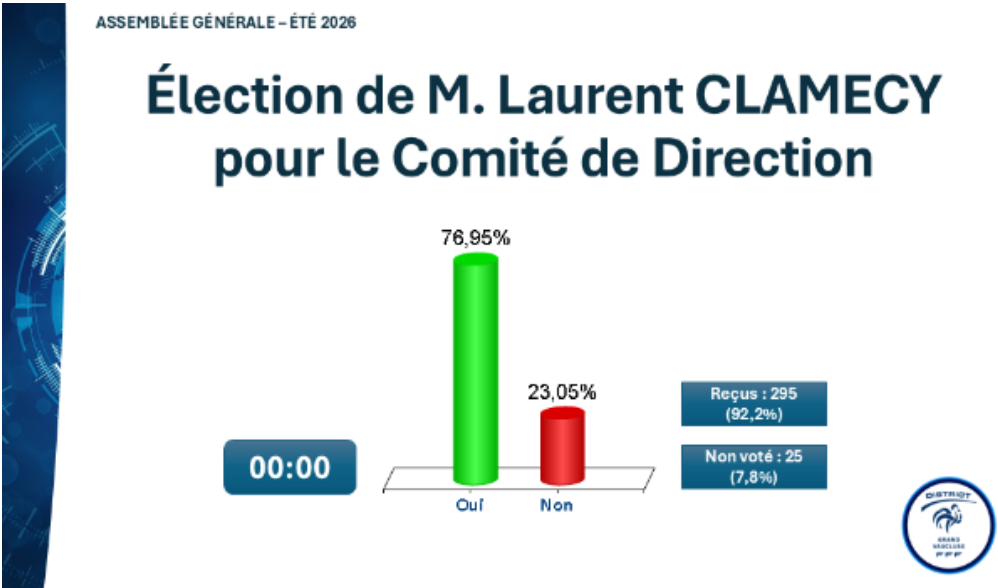
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2026

Maintien du Comité de Direction

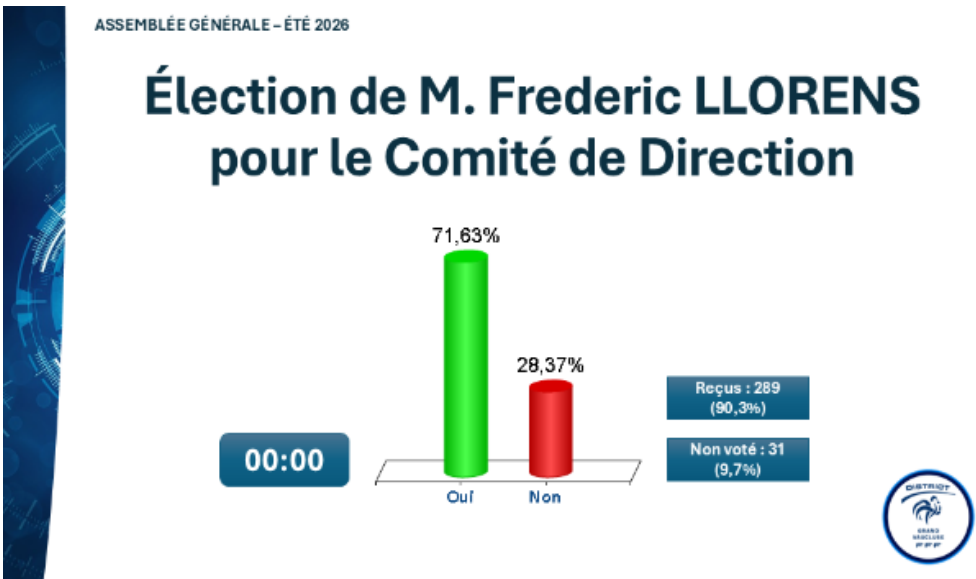


M. Christophe BENOIT et les membres du comité de direction du District Grand Vaucluse sont élus à **68,85% des voix.**

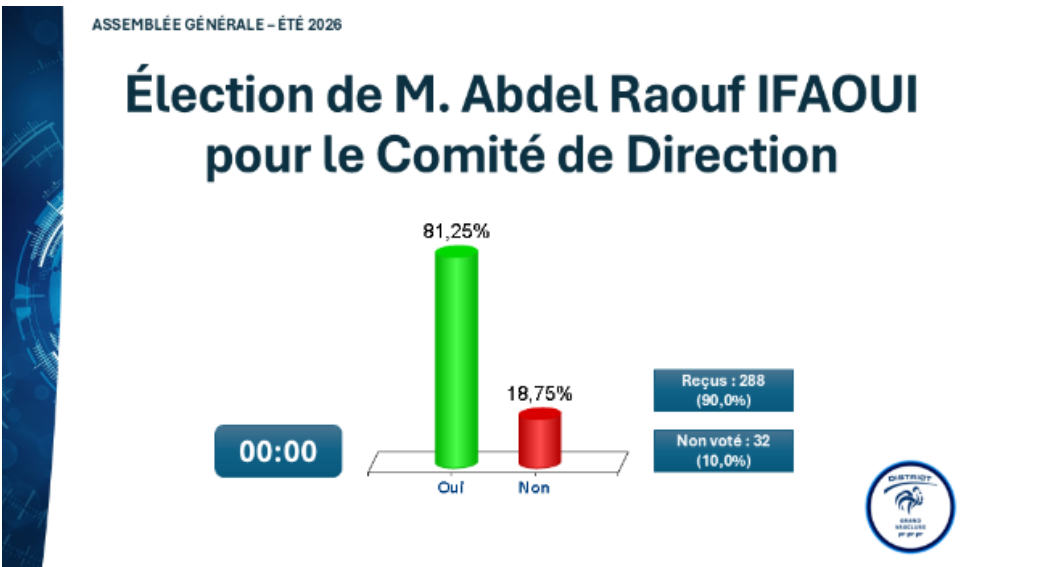
Élection des nouveaux membres pour compléter le Comité Directeur



Mr Laurent CLAMECY est élu au sein du Comité de Direction à **76,95% des voix.**



Mr Frédéric LLORENS est élu au sein du Comité de Direction à **71,63% des voix.**



Mr Abdel Raouf IFAOUI est élu au sein du Comité de Direction à **81,25% des voix.**

- Les trois nouveaux membres expriment leurs remerciements à l'assemblée générale pour la confiance témoignée.

Modifications des Règlements Sportifs du District Grand Vaucluse
Mr Adrien THERME, Référent juridique, et Mr Christophe BENOIT présentent les modifications de règlements.

Modifications fédérales ne faisant pas l'objet d'un vote par l'A.G (Ci-dessous)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2026

Statuts types Districts et Ligues

L'Assemblée Fédérale du 13.12.2025 a adopté un certain nombre de dispositions nouvelles dans les statuts-types des Ligues et des Districts, afin de rendre applicable le Code de conduite de la FFF, conformément aux recommandations formulées par l'Agence Française Anticorruption à la suite du contrôle finalisé en 2024.

Règlement Disciplinaire

Il est désormais expressément prévu, dans le cadre d'un dossier disciplinaire soumis à instruction, que le rapport de l'instructeur soit automatiquement transmis aux personnes poursuivies à la fin de la phase liée.
De surcroît, est prévue désormais la possibilité pour les commissions disciplinaires, d'adresser, à l'encontre des clubs, des activités d'intérêt général.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – ÉTÉ 2026

Barème Disciplinaire

Article 10 - Bousculade volontaire

Fait d'entrer en contact physique avec une personne en effectuant une poussée susceptible de la faire reculer ou tomber.

Victime \ Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical
Officiel	rencontre	4-ans 15 mois de suspension	15 20 mois de suspension
	hors rencontre	2-ans 30 mois de suspension	30-mois 3 ans de suspension
Joueur/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public	rencontre	5 matchs de suspension	12 matchs de suspension
	hors rencontre	7 matchs de suspension	4 mois de suspension

Article 11 - Tentative de brutalité / tentative de coup

Action par laquelle une personne essaie, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne sans y parvenir.

Victime \ Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical
Officiel	rencontre	1-an 15 mois de suspension	48 22 mois de suspension
	hors rencontre	30-mois 3 ans de suspension	3-ans 44 mois de suspension
Joueur/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public	rencontre	6 matchs de suspension	4 mois de suspension
	hors rencontre	8 matchs de suspension	6 mois de suspension

Article 13 - Acte de brutalité / coup

Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre. [...]

13.1 N'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre

Victime \ Auteur / Responsable		Joueur / Equipe	Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical/Equipe
Officiel	rencontre	4-5 ans de suspension / Retrait d'1 point*	6-7 ans de suspension / Retrait de 2 points*
	hors rencontre	6 7 ans de suspension / Retrait d'1 point*	8 9 ans de suspension / Retrait de 2 points*
Joueur/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public	rencontre	action de jeu	4 matchs de suspension
		hors action de jeu	7 matchs de suspension
	hors rencontre	10 matchs de suspension	6 mois de suspension
			1 an de suspension

* Il est rappelé que la sanction de retrait de point(s), au même titre que toutes les autres sanctions prévues dans le barème, est mentionnée à titre de sanction de référence. La commission compétente applique cette sanction au regard des circonstances particulières de l'espèce et en prenant en compte d'éventuelles circonstances atténuantes ou aggravantes.



Changement de club - Jeunes

Afin de limiter les mouvements des jeunes joueurs et favoriser la fidélisation au sein des clubs, il est proposé d'abaisser l'âge à partir duquel un joueur est concerné par la réglementation sur les changements de club (accord du club quitté, exemption du cachet mutation, limitation du nombre de mutés sur la feuille de match)

A retenir :

Mutations à partir de U10 désormais

Comme la majorité des compétitions de Jeunes, max. 4 mutés dont 1 hors période sur la FMI.



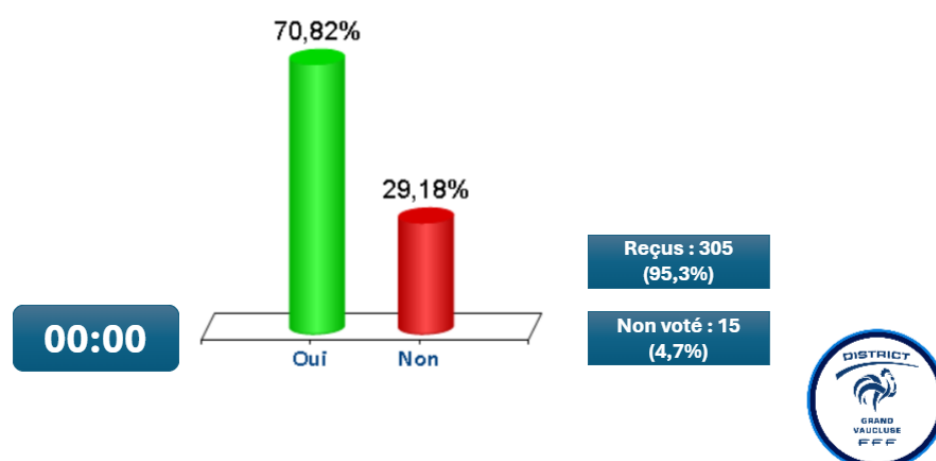
Modifications fédérales faisant l'objet d'un vote par l'A.G (Ci-dessous)

Restrictions collectives

Il est proposé de préciser que la limitation de participation des joueurs, dans les cinq dernières rencontres, ayant disputé plus de dix rencontres en équipe supérieure s'applique à toutes les équipes supérieures du club cumulées, pour coller aux modifications régionales.
Dans le même esprit, la restriction touchant les cinq dernières rencontres de championnat U19 est modifiée.



Restrictions collectives



Les restrictions collectives ont été votées à **70,82% des voix.**

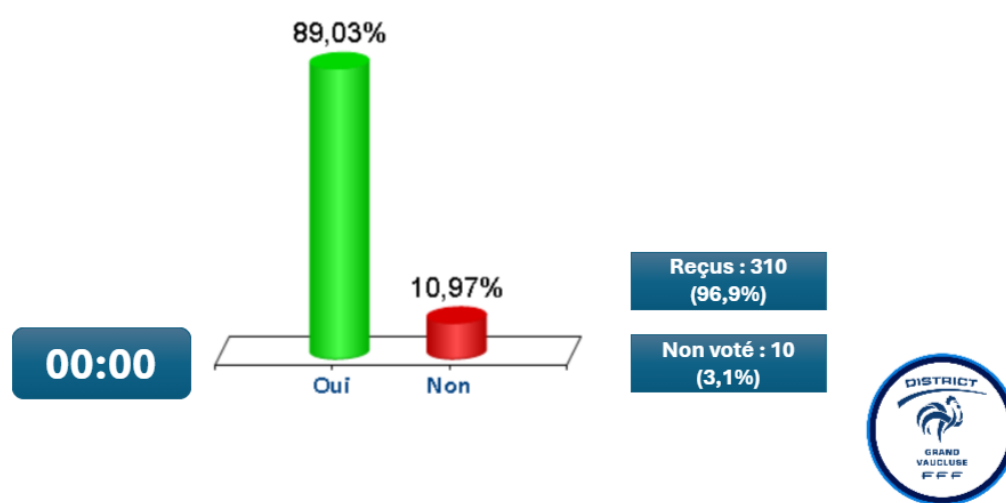
Licence à points - Champ d'application -

Il est proposé de repenser le champ d'application des sanctions considérées dans le cadre de la licence à points, en excluant notamment les comportements suivants : anéantissement d'une occasion de but ; faute grossière, et en définissant donc une liste de motifs plutôt qu'un repère numéraire comme précédemment.

De surcroît, il est également proposé d'exclure, comme pour le système du « bonus / malus », le match de suspension complémentaire obtenu en raison de la présence de deux avertissements non révoqués dans le système.



Licence à points – Champ d'application



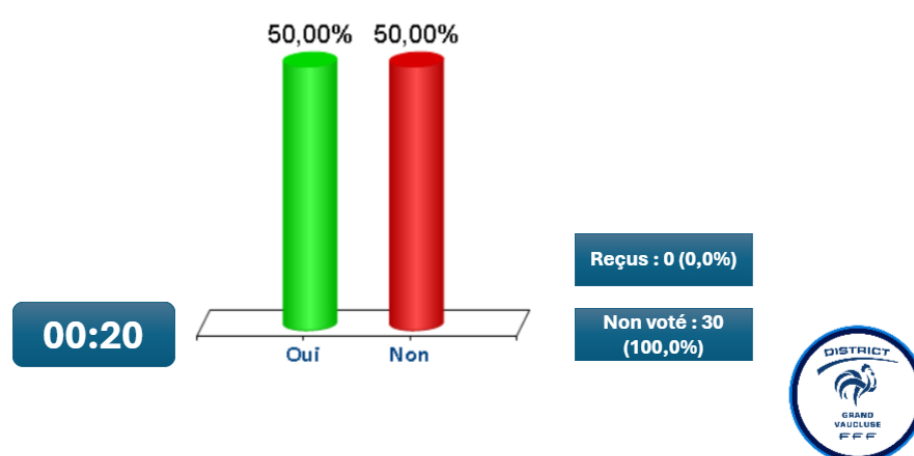
Le champ d'application Licence à points a été voté à **89,03% des voix.**

Licence à points - Procédure -

- Dans l'intérêt des clubs, il est proposé de réduire le délai d'une demande de récupération de points après la perte de ses derniers, en permettant à un licencié ayant perdu ses points de pouvoir formuler la demande 1 mois avant la fin de sa suspension (ou dès la notification de perte de points dans certains cas)
- De clarifier la procédure applicable, pour plus de clarté, en s'en tenant à la pratique et à l'Annexe Financière, pour éviter toute confusion.
- Toujours dans l'intérêt des clubs, d'inscrire de pousser le suivi administratif de la Licence à Points en proposant la situation complète des licenciés (et non pas seulement des licenciés n'ayant plus de points) tous les deux mois, comme réalisé depuis le début de l'année.



Licence à points – Procédure



Une erreur est survenue lors de l'extraction relatifs au vote de la licence à points. (Voir ci-dessus)

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

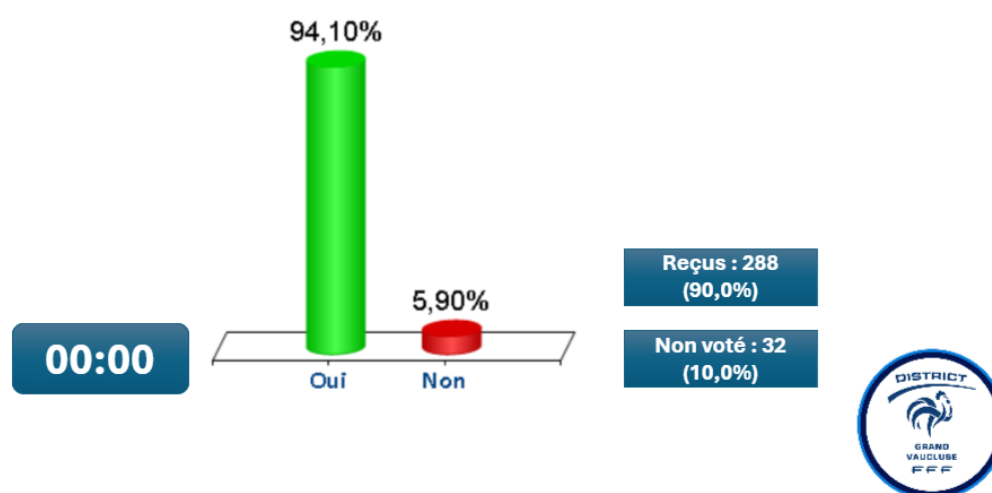
L'approbation a néanmoins été dûment **validée**, cependant le pourcentage exact n'a pas pu être déterminé et ne peut donc être communiqué.

Règlement Financier

Il est proposé, pour plus de clarté, d'adopter un nouveau système de pénalisation en cas de difficulté pour un club, de payer les sommes dues. Le système se déroulerait en deux temps : pénalité de points dans un premier temps ; mise hors compétition par la suite.



Règlement Financier



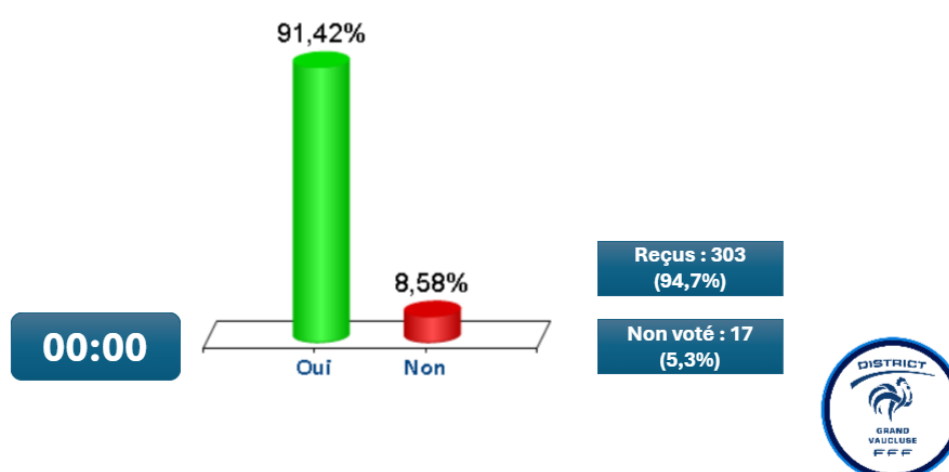
Le règlement financier a été voté à **94,10% des voix.**

U13 D1 à 11 – Forfaits et forfaits généraux

Il est proposé d'aménager les dispositions existantes concernant les forfaits et forfaits généraux pour le championnat U13 D1 à 11, en adoptant un système de pénalité, dans les dernières journées, adapté aux nombres de rencontres de championnat, et en précisant, pour renforcer le championnat, qu'un club forfait général lors du championnat U13 D1 à 11 ne peut accéder au championnat U14 D1 la saison suivante.



U13 D1 à 11 - Forfaits



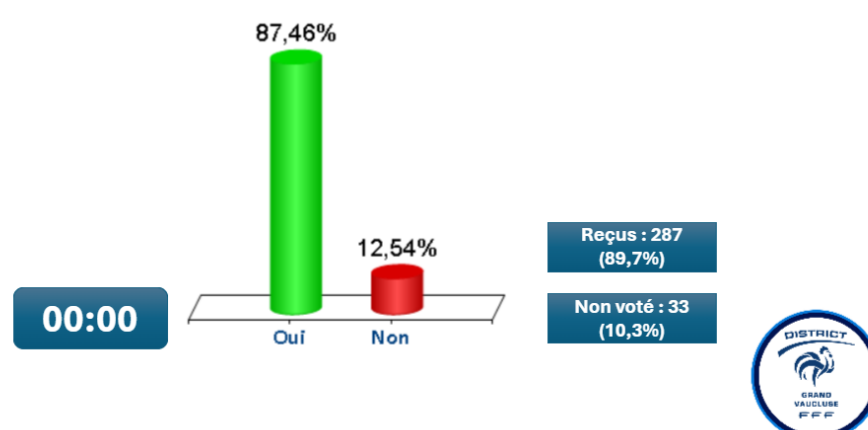
Le règlement U13 D1 à 11 – Forfaits et forfaits généraux a été voté à **91,42% des voix.**

U18 F à 11

Il est proposé d'adopter un nouveau règlement pour le championnat U18 F à 11, qui en cas de participation d'une équipe du District des Alpes, deviendrait un championnat Interdistricts U18 F à 11.



U18 F à 11



Le règlement U18 F à 11 a été voté à **87,46% des voix.**

Présentation des nouvelles mesures saison 2026/2027

Par le CTDA Mr Adil MOURABIT



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE



BILAN ARBITRAGE

Saison 2025/2026



PÔLE FORMATION



FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE

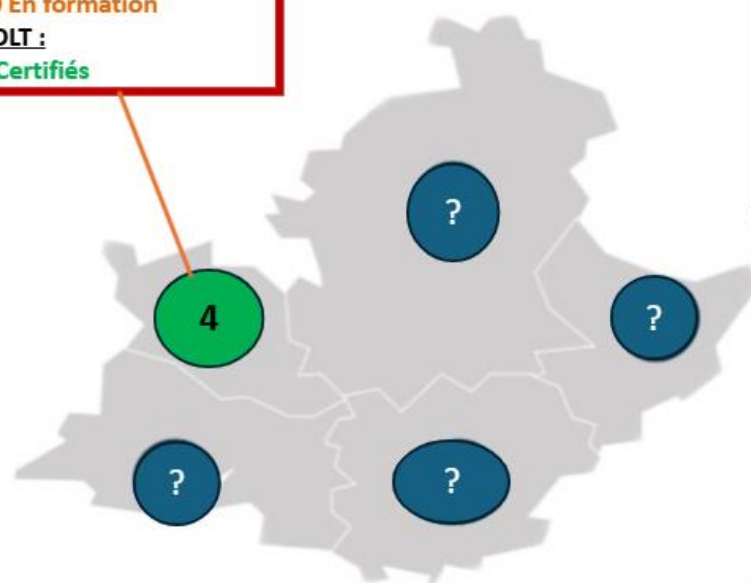
Nombre de sessions :

Roumanille :

10 En formation

VOLT :

2 Certifiés



C-T-D-A / C-D-A

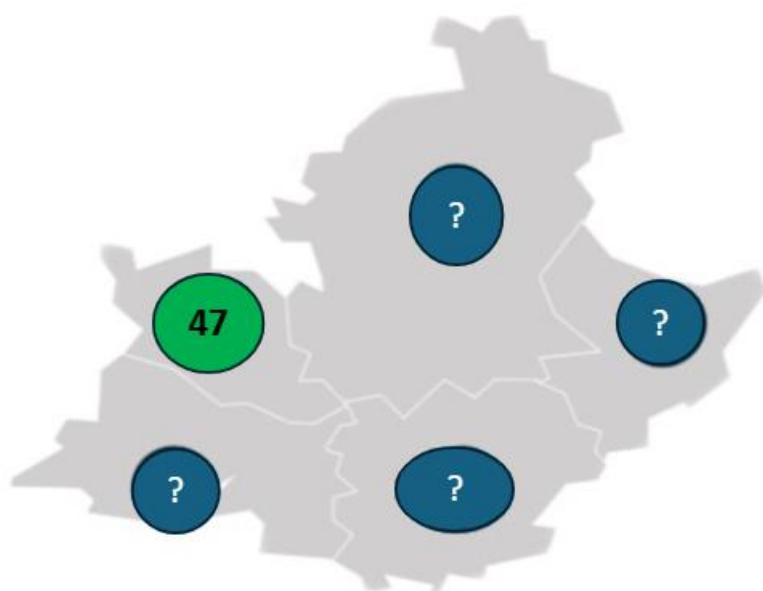


PÔLE FORMATION



FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE

Nombre de stagiaires :



Profil d'âge des arbitres formés



Seulement trois arbitres féminines ont été formées



C-T-D-A / C-D-A



PÔLE FORMATION



Pôle CANDIDATS LIGUE



C-T-D-A / C-D-A



PÔLE JEUNES



Effectifs Jeunes



Stagiaires

57

JAD 3

12

JAD 2

17

JAD 1

7

Espoir

5

C-T-D-A / C-D-A



PÔLE JEUNES



Billan Tutorats & Observations

219

Accompagnements

Action de Tutorats

160



Observations Jeunes

59

C-T-D-A / C-D-A



FORMATION INITIALE D'ARBITRE



**Vous souhaitez devenir arbitre ou inscrire
l'un de vos licenciés à une formation
d'arbitre**



Prochaine FIA 5 septembre 2026

Les inscriptions se clôtureront
le 26/08.



C-T-D-A / C-D-A

71



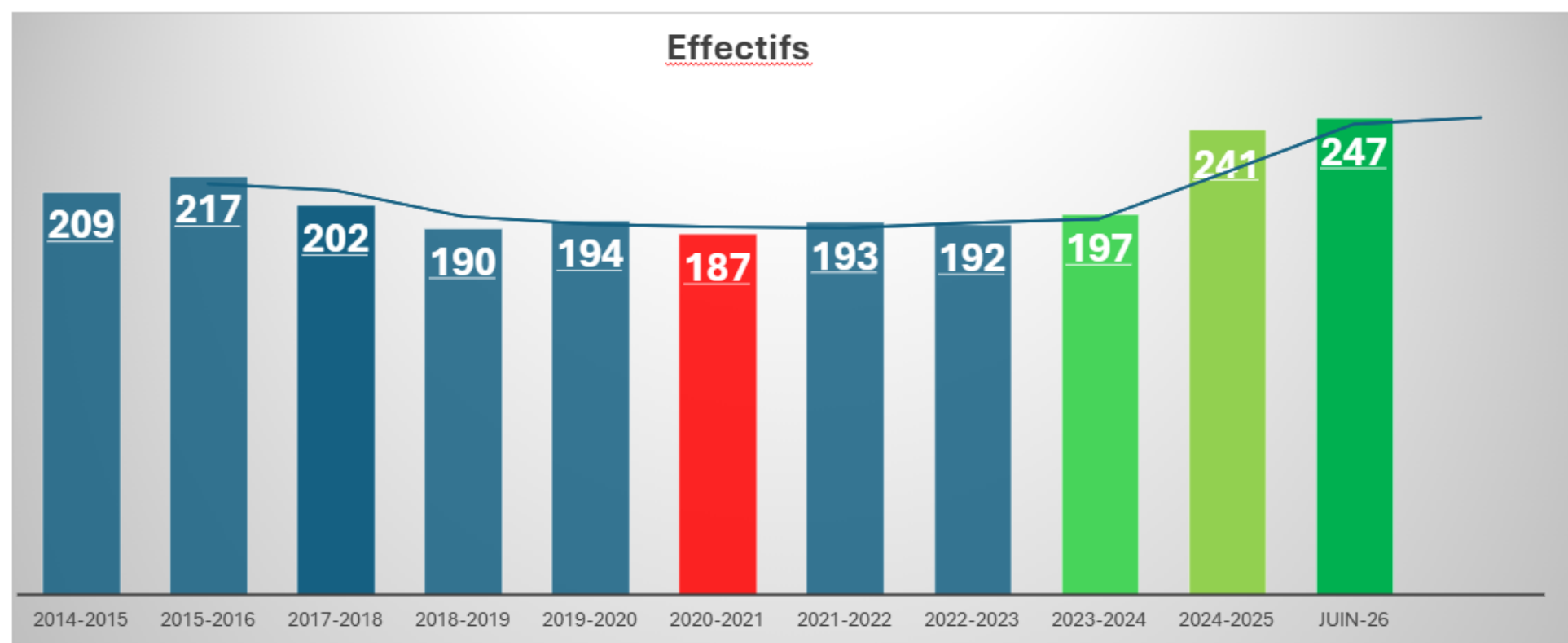
PÔLE ADMINISTRATIF & JURIDIQUE



PÔLE ADMINISTRATIF & JURIDIQUE



Évolution des effectifs entre 2014 et 2026





PÔLE DÉSIGNATION



PÔLE DÉSIGNATION



Point sur les désignations

	COMPETITIONS					
	NB MATCH	NB DESI	FORFAIT	BENEVOLE	NB AC Utilisé	NB AA Utilisé
DISTRICT 1	132	396	0	0	14	68
DISTRICT 2	286	847	2	10	33	106
DISTRICT 3	499	668	0	50	64	85
DISTRICT 4	372	160	7	212	38	5
U19 ACC	44	130	1	2	18	38
U19 BRAS/CLAS	86	173	23	1	21	46



PÔLE DÉSIGNATION



Point sur les désignations

	Arb Centraux Catégorie					
	NB	Nb Match	%	Moy / Arb	Ratio	Nb AC < Moy
DISTRICT 1	128	132	96,97%	12,8	0,41	4
DISTRICT 2	144	285	50,53%	10,3	0,56	1
DISTRICT 3	305	456	66,89%	14,5	0,41	9
DISTRICT 4	121	160	75,63%	8,1	0,19	7
INTER DISTRICT F	20	26	76,92%			



PÔLE DÉSIGNATION



Point sur les désignations

	Arb Assistant Catégorie (AA1)					
	NB	Nb Match	%	Moy / Arb	Ratio	Nb AA < Moy
DISTRICT 1	97	132	73,48%	10,8	0,30	3
DISTRICT 2	199	284	70,07%	16,6	0,23	4
DISTRICT 3	39	117	23,45%	3,0		



PÔLE OBSERVATION



PÔLE OBSERVATION



BETTANCOURT Gerald
TELLENE Claude & MOURABIT Adil (CTDA)

CATEGORIES	Observ 1		Observ 2		Observ 3		Observ total		
	A faire	Faites	A faire	Faites	A faire	Faites	A faire	Faites	
<u>D1</u>	10	10	10	9	10	9	30	28	93,3%
<u>D2</u>	13	13	13	13	13	13	39	39	100,0%
<u>D3</u>	20	18	20	17			40	35	87,5%
<u>D4</u>	15	14					15	14	93,3%
<u>AA D1</u>	9	9	9	9			18	18	100,0%
<u>AA D2</u>	9	9					9	9	100,0%
							151	143	94,7%

C-T-D-A / C-D-A



Le Carton Blanc

Évolution du dispositif



LE CARTON BLANC



EXCLUSION TEMPORAIRE DU CAPITAINE

OBJECTIF

EN CAS DE CONTESTATION D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE

- Prévenir les tensions liées aux comportements des bancs de touche,
- Impliquer directement les capitaines dans la régulation des attitudes contestataires,
- Donner aux arbitres un moyen clair et reconnu pour sanctionner les contestations émanant des officiels d'équipe et restaurer le calme



C-T-D-A / C-D-A



LE CARTON BLANC



QUAND L'APPLIQUER ?

Lorsqu'un entraîneur ou dirigeant inscrit sur la feuille de match adopte un comportement contestataire, public et possiblement répété.

Cette mesure ne peut être utilisée qu'une seule fois par équipe et par match.

Il ne s'agit pas d'un simple désaccord, mais d'une attitude de désapprobation par paroles ou par gestes ostentatoire.



LE CARTON BLANC



PROCÉDURE GÉNÉRALE

- Interrompre le jeu par un coup de sifflet.
- Adresser un carton blanc à l'officiel fautif.



- Avec le bras tendu vers le capitaine, indiquer son exclusion pour 10 minutes de jeu effectif.

- L'équipe joue donc avec un joueur en moins.
- L'entraîneur ou le dirigeant sanctionné reste dans la surface technique pendant la durée de la sanction, mais doit cesser tout comportement contestataire.
- Après 10 minutes et avec l'autorisation de l'arbitre, le joueur exclu peut réintégrer le terrain.

C-T-D-A / C-D-A



LE CARTON BLANC



RÈGLES DE CUMUL DES CARTONS POUR LE CAPITAINE / L'ENCADRANT

LE CAPITAINE

- L'exclusion temporaire du capitaine (à la suite d'un carton blanc adressé à un officiel) est une mesure spécifique, distincte des avertissements (jaunes) ou exclusions (rouges).
- Elle est non cumuleable avec un carton éventuellement déjà reçu par le capitaine pour ses propres fautes.



Mentionner dans le rapport officiel : minute de jeu et motifs précis.

C-T-D-A / C-D-A

ENTRAÎNEUR OU DIRIGEANT

- Si un entraîneur ou dirigeant reçoit deux cartons dans le même match (carton jaune + carton blanc ou inversement carton blanc + carton jaune), il reçoit un carton rouge et il est exclu définitivement.
- L'encadrant exclu doit quitter immédiatement la surface technique.

Désignation du lieu de l'Assemblée Générale d'été 2027

Appel à candidature pour l'organisation de la prochaine Assemblée Générale d'été 2027

Le club de l'US Touraine se propose, aucun autre club se propose.

Etant le seul club à se manifester c'est le club de l'US Touraine qui accueillera l'assemblée générale d'été 2027.

Nous vous remercions pour votre participation.

Le Président de la C.S.O.E : M. Maurice MOUHET

Le Président du District : M. Christophe BENOIT

Le secrétaire de séance : M. Alain BERTHELOT

